Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_154-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_154

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Prévention et Valorisation des déchets

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019 - Déchets

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Sophie DUFOUR

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_154-DE

Dracénie Provence Verdon agglomération présente annuellement son rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets conformément à l'article D. 2224-1 du Code général des collectivités territoriales. Ce document est un outil de communication à destination des Élus, des usagers et des partenaires.

Conformément aux exigences réglementaires, ce rapport doit présenter, pour tout le territoire sur lequel le service est assuré, un ensemble d'indicateurs techniques et financiers.

Au titre de l'exercice 2019, il convient de retenir les bonnes performances environnementales.

En effet, le taux de valorisation global poursuit sa progression pour atteindre 57% en 2019, contre 53 % en 2018 grâce à :

- La poursuite de l'augmentation des apports en déchetteries.
- La poursuite de l'optimisation des collectes par le déploiement des points d'apport volontaires.
- L'amélioration du captage des collectes sélectives suite à la mise en place de colonnes cartons et la mise en place d'une nouvelle collecte du tri au sein des zones d'activités économiques.

Il est néanmoins rappelé que le taux de valorisation matière (hors valorisation énergétique) est de 47% contre 41 % en 2018. Pour répondre aux objectifs réglementaires de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, ce taux devra atteindre 55 % en 2020, et 65% en 2025.

Il convient de remarquer que le volume des ordures ménagères continue de diminuer : 40 070 tonnes en 2019 contre 42 500 tonnes en 2018, soit une baisse de 6 %.

Par ailleurs, notons un autre fait marquant de l'année 2019 avec le recours au Gaz Naturel Véhicule (GNV) pour les véhicules de collecte des déchets. Fin 2019, 50% de la flotte des bennes de collecte et 100% des véhicules de transport vers les exutoires de traitement roulent au GNV.

Les atouts du GNV bénéficient au plus grand nombre et représentent :

- Une réduction de 8% des émissions de CO_2.
- Une réduction de 96% d'émissions de particules.
- Une réduction de 53% d'émissions d'oxyde d'azote.
- Une réduction de 50% de pollution sonore.

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_154-DE

En conséquence et au vu des avis favorables de la commission « Transition écologique et énergétique » et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), réunies respectivement les 9 et 19 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) des déchets pour l'année 2019,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 25/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.